

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17
SEPTEMBRE 2015

Présents : Mmes LEMAIRE, FLAMME, DAUBREGE, SFREDDO, CONTESSE, NICAISE,
MM. SERPILLON, THIRY, BOULEAU, COPPEE, SUEUR, DREUMONT, LEMOINE, DAUBREGE.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 13 JUILLET 2015

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de celle-ci, le compte-rendu est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas BOULEAU comme secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation pour ajouter un point

- ❖ Demande d'adhésion de la Commune de Noyelles-sur-Sambre à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour délibérer sur ce sujet supplémentaire.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE NOYELLES-SUR-SAMBRE A LA CAMVS AU 1^{ER} JANVIER 2016
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Noyelles-sur-Sambre a demandé son adhésion à la CAMVS. Celle-ci a émis un avis favorable, à la majorité des suffrages exprimés, en Conseil Communautaire, le 28 mai dernier. Monsieur le Maire précise, pour mémoire, que, suite à la délibération du Conseil Communautaire, après notification aux communes membres, ces dernières disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer dans les conditions de majorité qualifiées requises pour la création de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Noyelles-sur-Sambre avait refusé une rencontre avec les élus de l'ex CCSA avant le projet de fusion des EPCI. Pourtant, cette commune aurait pu, peut-être, éviter un mariage forcé en s'alliant avec ces élus. Cela aurait évité également une discontinuité géographique des EPCI.

Après discussions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'émettre un avis défavorable, pour l'adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la CAMVS au 1^{er} janvier 2016.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la prise de la compétence « voirie » par la CAMVS (salage, fauchage, éclairage public, mobilier urbain). Celle-ci concerne uniquement les voiries communales. La commune de Saint Rémy du Nord a dû répondre à un questionnaire financier avec les justificatifs à l'appui. Celui-ci était contrôlé par un cabinet d'études PARISIEN (Klopper), missionné par la CAMVS. La Commission Locale des Charges Transférées a défini le total des charges de fonctionnement par commune et par poste. Cette ventilation est reprise dans le compte-rendu de la CLECT du 8 juillet 2015. Pour notre commune, le montant s'élève à 26.906 €, cette somme sera déduite du montant à percevoir correspondant à l'allocation compensatrice. Ce montant a été contrôlé par nos

services et, était basé sur la moyenne des dépenses correspondantes des trois dernières années. Il sera identique pour les prochaines années, la CAMVS s'est engagée de prendre en charge toute augmentation future. Cette décision a été validée par la CLECT. Monsieur le Maire précise qu'après interrogation, il a obtenu le montant des transferts de charges des 23 communes issues de l'AMVS. Ces chiffres figurent également dans le rapport. Il indique qu'il est nécessaire de valider le rapport de la CLECT afin qu'il puisse être présenté pour approbation au Conseil Communautaire de la CAMVS, le 1^{er} octobre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner un avis favorable pour l'approbation du compte-rendu de la CLECT du 8 juillet 2015.

Monsieur le rappelle qu'une convention pour le fauchage a été signée avec la CAMVS mais celle-ci va effectuer un transfert de charges afin de nous rendre cette compétence. Nous percevrons une compensation financière de 1200 € approximativement. Ce montant correspond à la dépense de la CAMVS pour le prestataire en charge d'effectuer ce travail. Par contre, les chemins ruraux restent à la charge des communes. Les départementales sont reprises également par la CAMVS. Le Département ne fauche que les talus situés en dehors des panneaux d'agglomération.

AGENDA D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS (Ad'ap)

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont dans l'obligation de fournir un agenda d'accessibilité pour le 27 septembre 2015. Il indique qu'il s'est rendu à la CAMVS avec monsieur COPPEE afin d'obtenir des précisions pour la partie « voirie ». Ils avaient rencontré monsieur Luc DUPONT (DDTM) concernant leurs interrogations sur les exigences de la loi. Il signale que la commune de Saint Rémy du Nord est la première commune de l'arrondissement à établir cet agenda. Il rappelle l'étude d'accessibilité établie au cours de l'année 2011 par l'Apave. Depuis, la loi a évolué. Messieurs SERPILLON et COPPEE ont étudié le dossier au cours du mois de juillet 2015 en mettant en parallèle les nouveaux textes de lois ainsi que l'étude. Il existe deux imprimés Cerfa pour faire une demande d'approbation d'un Ad'ap. La mise en accessibilité doit être réalisée sur une période de trois ans maximum mais cette durée peut être portée sur trois périodes de trois années. Monsieur le Maire précise que lors d'un dépôt de permis de construire, les travaux de mise en accessibilité sont impératifs. Nous sommes concernés pour la programmation des travaux de la mairie. Tous les travaux devront être effectués dans neuf années, au maximum. Il propose donc de déposer deux demandes distinctes d'agenda d'accessibilité programmée, à savoir :

- ❖ Agenda unique pour la mairie
- ❖ Agenda avec les autres bâtiments recevant du public (foyer rural, salle de sports, église, salles polyvalentes, stade de football, cantine, bibliothèque, écoles)

Des photos ont été faites pour tous les bâtiments, chaque bâtiment a été examiné à nouveau. Une fiche de synthèse reprenant les coûts des travaux et les périodes de réalisations par bâtiment a été effectuée. Nos capacités d'investissement pour les exercices 2014 et 2015 figurent dans le dossier. Des demandes de dérogations sont sollicitées pour certains points. A titre d'exemple, la place de stationnement pour personne handicapée sur le parking de l'église, n'est pas aux normes puisque la pente est supérieure à 3%. Il faudrait refaire totalement le parking. Par contre, la liaison piétonne du parking à la voirie devra être faite. Concernant les travaux relatifs à l'école, il a été précisé que la commune a retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage et qu'une étude est en cours pour ce projet. Monsieur le Maire donne connaissance des travaux généraux à effectuer. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'envoyer ces deux demandes d'approbation d'Ad'ap au Préfet avec le phasage des travaux. Il reste le permis de construire des travaux relatifs à la mairie à insérer dans cet outil de travail.

Pour l'ensemble des travaux d'accessibilité, on pourra solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR – priorité accessibilité) ainsi qu'un fonds de concours à la CAMVS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à envoyer ces deux demandes d'agenda d'accessibilité programmée pour validation auprès du Préfet.

PROGRAMME DES TRAVAUX RUE D'AULNOYE

Monsieur COPPEE indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de la CAMVS au cours du mois d'août lui indiquant que les travaux devraient démarrer mi-septembre 2015. La CAMVS a été interrogée pour connaître le nom de l'entreprise titulaire du marché ainsi que le coût des travaux. Aucune réponse ne nous est parvenue. Un second mail nous a été adressé pour informer de la réunion de piquetage en date du 4 septembre 2015. Aucune invitation ne nous est parvenue pour celle-ci. Finalement, il y a des canalisations d'eaux à changer, les travaux sont reportés pour la fin octobre. Monsieur le Maire précise que nous avons obtenu les renseignements. Il a réclamé le résultat de l'appel d'offres mais il résulte que ces travaux font l'objet d'un marché à bon de commandes. Un mail a été envoyé à ce sujet à la CAMVS. Une rencontre est prévue ce mardi. Une rencontre est prévue également vendredi prochain à 10 h 30 avec le président de la CAMVS pour différents sujets. Monsieur le Maire lui rappellera la crainte de faire souffrir les petites entreprises si on ne leur donne pas l'opportunité de répondre à des appels d'offres. Il indique qu'un courrier sera adressé au vice-président chargé de la voirie pour lui faire part que cette méthode de marché à bon de commandes est très surprenante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant prévisionnel de travaux supportés par la CAMVS estimés à 93 600 € TTC et le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours de 50% de la part nette (déduction faite du FCTVA et des subventions obtenues).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant prévisionnel de travaux supportés par la CAMVS estimés à 93 600 € TTC et le principe de l'obtention par la CAMVS d'un fonds de concours de 50% de la part nette (déduction faite du FCTVA et des subventions obtenues).

AVANCEMENTS PROJETS MAIRIE ET ECOLE

Mairie : Monsieur le Maire rappelle les subventions obtenues pour les travaux relatifs à l'aménagement intérieur et rénovation de la façade de la mairie, soit :

- ❖ 31505,95 € et 22 213 € au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
- ❖ 24286,21 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- ❖ 37498,50 € au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Nous avons obtenu le report d'une année de la date limite de validité de notre subvention au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, soit le 17 avril 2017. Le montant total des subventions est d'environ 115 000 €. Le solde à financer sera approximativement de 100 000 € + 15 000 € de mobilier (non prévu par l'architecte).

Un courrier a été adressé à la CAMVS avant les vacances pour indiquer que nous solliciterons un fonds de concours pour les travaux d'aménagements de la mairie. Il restera 57 000 € environ à financer, au total 75% des travaux seront subventionnés. Le 29 juillet dernier, une rencontre a eu lieu avec monsieur NAUDIN, architecte. Celui-ci a précisé que le permis de construire serait finalisé pour le mois de septembre. Nous devrions le recevoir au courrier

demain pour une vérification. Il y aura un délai de trois mois à respecter. Nous pensons lancer l'appel d'offres début octobre afin de faire une ouverture des plis à la fin de l'année. Les travaux pourraient commencer au cours du mois de janvier et nous aurions le coût définitif pour les prévisions budgétaires à inscrire en 2016. Pendant les travaux, l'accueil du public se fera dans la salle de réunion située entre le bureau du maire et de la secrétaire de mairie. Monsieur le Maire indique qu'un projet de récupération de la TVA sur les travaux en section de fonctionnement pourrait être à l'ordre du jour (parution dans « la lettre du maire »).

Ecole : Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'étude est pris en charge à hauteur de 80%. Le 8 septembre dernier, une réunion a eu lieu avec monsieur DUBAR, assistant maître d'ouvrage (AMO) représentant le cabinet d'étude TWI. Monsieur le Maire propose de relancer le dossier afin d'être prêt pour de prochaines échéances. Il explique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de solliciter l'assistant maître d'ouvrage pour établir le cahier des charges afin de lancer un appel d'offres pour retenir un maître d'œuvre. Celui-ci pourrait étudier l'opération et en définir le coût. Cette tâche représentera environ une année de travail. Au cours de l'exercice 2017, l'AMO pourrait rechercher des financements. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été retenu dans le Contrat de Territoire du Conseil Général. Le Conseil Municipal a écouté l'exposé de Monsieur le Maire et a décidé de valider le lancement d'un appel d'offres pour retenir un maître d'œuvre.

Place Haute : Monsieur le Maire indique que le dossier est terminé. Il faut contacter les services du Conseil Départemental pour connaître leur ressenti sur les possibilités qui s'offrent à nous pour ce projet. Si la conjoncture est positive, on engagera les demandes de subvention au titre du Fonds Départemental de l'Aménagement du Nord (FDAN 35%) ainsi qu'un fonds de concours à la CAMVS (environ 130 000 €, la même somme restera à charge de la commune). Il faut savoir que l'état ne participe plus sur les opérations « Cadre de vie ».

INFORMATIONS DIVERSES :

Jean-Pierre LEMOINE informe le conseil municipal que Frédéric Boulenguer, moniteur sportif employé par l'OMS, veut quitter son emploi. L'intéressé s'était engagé à rester en poste jusqu'à la fin de l'année. Il a contacté monsieur LEMOINE la semaine dernière lui précisant qu'il veut cesser ses fonctions mais souhaite un licenciement afin de percevoir une prime. Il est rappelé que celui-ci travaille pour plusieurs municipalités (Limont-Fontaine, Eclaibes, Saint Rémy Chaussée, Saint Rémy du Nord et Beaufort). Il lui faut l'accord de l'OMS et réaliser un préavis. En effet, ces municipalités ont réglé le salaire de monsieur Frédéric BOULENGUER jusque la fin de l'année. Monsieur BOULENGUER a recontacté monsieur LEMOINE ce jour même le sollicitant d'exposer les faits et de préciser qu'il serait prêt à exercer ses fonctions pour une année supplémentaire. Monsieur le Maire indique que, financièrement, les communes ne sont pas en mesure de l'embaucher. Il précise que la commune de Saint Rémy du Nord fait l'avance de trésorerie pour le centre de loisirs et que nous avons des difficultés pour être remboursé dans les délais impartis. Nous allons donc mener une réflexion pour modifier cette procédure. Le Maire de Limont-Fontaine ne voulait plus recourir aux services du moniteur sportif mais il est engagé par une convention. Monsieur SERPILLON lui a fait part de son mécontentement et lui a rappelé ses obligations envers le contrat qui le lie avec l'OMS. Une rencontre est prévue avec monsieur le Maire de Saint Rémy du Nord, Jean-Pierre LEMOINE et Frédéric BOULENGUER pour éclaircir la situation.

Monsieur le Maire rappelle que la CAMVS s'était engagée quant à sa participation concernant le salaire du moniteur sportif. Ce sujet devait être évoqué lors d'une réunion de CLECT, mais, malgré deux réunions organisées, ce sujet n'était toujours pas à l'ordre du jour. Monsieur HANOUN a confirmé que la question allait être débattue en CLECT, mais, aucune certitude de cette recette émanant de la CAMVS, à ce jour. La question sera posée au président lors de la rencontre prévue ce vendredi 25 septembre.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas embaucher monsieur Frédéric BOULENGUER.

Monsieur le Maire reprend la parole et précise qu'il faut procéder au renouvellement du projet territorial concernant les rythmes scolaires. Celui-ci a une validité de trois ans. Les recettes perçues à ce sujet doivent être justifiées. Madame LEMAIRE est donc chargée d'assurer la continuité de ce document.

Lauraence LEMAIRE indique que la garderie du soir ne fonctionnait que pour une fratrie de deux enfants. Ce service sera donc maintenu uniquement le matin. Les parents ont été prévenus afin de prendre leurs dispositions en leur laissant un délai raisonnable. Madame POLVENT assurera donc la garderie du matin en remplacement de Ludivine WATTIER (prochainement en congés maternité). Mademoiselle Audrey MAIRESSE est actuellement en congés de maladie ordinaire depuis le 17 août 2015. Monsieur SYLLEBRANQUE rencontre des soucis, madame LONCQ assure donc un renfort à l'école et madame PIERART à la cantine. Il faut donc se réorganiser dans les différents services. Mademoiselle WATTIER ne sera pas remplacée au service administratif, c'est monsieur DUEZ qui sera chargé d'assurer son travail (facturation cantine, garderie etc...). Pendant la semaine de congés de celui-ci, en fin d'année, les élus assureront une permanence très restreinte pour l'accueil du public (photocopies, réception de dossiers). Madame LEMAIRE s'est proposée. Monsieur le Maire sollicite des volontaires au sein du conseil municipal. Il les interroge afin de recruter un contrat aidé pour combler l'arrêt de mademoiselle MAIRESSE.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de recruter un nouveau contrat aidé.

Jean-Luc THIRY présente son projet illuminations qui lui a été réclamé par monsieur le Maire depuis le mois de mars 2015. Une inscription budgétaire a été prévue à cet effet et, la mise en place de ces illuminations nécessite que ce soit opérationnel au début du mois de décembre de chaque année. Des soucis ont été signalés par différents élus, l'an dernier.

En effet, la somme de 3 500 € avait été budgétisée en 2015 pour l'achat d'illuminations mais ce crédit budgétaire n'a pas été utilisé. Monsieur le Maire ne veut plus connaître de situation identique. Il avait donc sollicité que monsieur THIRY fasse une présentation de son projet lors de la réunion de Conseil Municipal postérieure à celle de mars 2015. A ce jour, malgré que deux réunions de Conseil Municipal se sont déroulées en juin et juillet, la situation était toujours en attente. Monsieur THIRY précise qu'il a rencontré les sociétés TROMONT et EIFFAGE. Monsieur DUCHENE représentant la société EIFFAGE, lui propose de faire un choix sur catalogue selon l'enveloppe budgétaire tandis que la société TROMONT propose de la location de matériels. Monsieur THIRY propose de ne plus mettre d'illuminations dans les petites rues et de se concentrer à l'école et au giratoire. Jean-Pierre LEMOINE l'interroge pour savoir si la location du matériel ne serait pas plus intéressante que l'achat. La réponse de monsieur THIRY reste très évasive. Monsieur le Maire fait remarquer de ne pas oublier l'école maternelle puisque ce sont les petits qui eux, croient encore au Père Noël. Il conclut en exigeant que le dossier soit bordé et ficelé pour le 15 octobre, dernier délai.

Rue d'Hautmont : Monsieur le Maire informe avoir relancé monsieur VENDEVILLE, représentant le Département, pour le projet d'aménagement de la rue d'Hautmont. Trois projets sont partis sur Lille pour étude. Ces travaux démarreraient du giratoire jusqu'à la sortie de la rue d'Hautmont. Le Conseil Départemental viendra présenter le sujet lorsque celui-ci sera validé par les services de Lille.

Madame MENNANA avait sollicité la commune pour la pose d'un miroir à la sortie de son habitation. C'est la mairie qui doit effectuer la demande auprès de la CAMVS. Celle-ci ne pourra être établie que lorsque l'aménagement de la rue d'Hautmont sera retenu. De plus,

monsieur COPPEE indique que le miroir ne peut être posé sur le domaine public. On interrogera les services du département à ce sujet.

SOMANU : Monsieur COPPEE s'est rendu à la réunion de cette entité pour le bilan de l'année 2014 et le premier semestre 2015. Il explique le fonctionnement de cette société, à savoir qu'elle assure les contrôles au niveau de la sécurité nucléaire. Il indique que trois incidents relatifs à des arrêts de ventilation et de transport se sont produits. Le budget de la Commission a été voté à l'unanimité pour un montant de 18 140 €.

Il précise qu'il doit se rendre en Sous-Préfecture, ce mardi matin, pour la commission de sécurité relative à l'école maternelle.

14 Rue de la Panneterie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'expertise diligentée a eu lieu. Le matin même de celle-ci, les travaux préconisés avaient été effectués. Monsieur le Maire remercie donc monsieur FLAMME d'avoir entendu les doléances de la Municipalité.

Carrefour 959/307 : Monsieur le Maire précise que les résultats de l'enquête publique ont conclu par un avis favorable pour l'aménagement du talus et l'expropriation sollicitée. Monsieur FLAMME a demandé une copie du rapport qui lui a été fourni.

Sars : Madame DURANT lit le courrier adressé par le SARS. Il relate le montant de la subvention attribuée par la municipalité et l'utilisation de celle-ci ainsi que la mise à disposition des bâtiments communaux, les services rendus.

QUESTIONS DIVERSES

♣ Jean-Luc THIRY a été interrogé pour la pose d'un signal lumineux afin de respecter la priorité de la rue de l'Eglise.

♣ Georges DREUMONT a rencontré monsieur Damien DEMEURE. Monsieur DEMEURE a évoqué la possibilité de mettre des cailloux dans le chemin d'exploitation « La Marcelle ». Il s'est proposé d'assurer le transport avec son tracteur. Monsieur COPPEE a noté pour l'obtention d'un devis concernant la pose des cailloux.

Il n'y a plus de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.